

RCS : BESANCON

Code greffe : 2501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BESANCON atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2019 B 00040

Numéro SIREN : 847 541 851

Nom ou dénomination : 360 IMMO

Ce dépôt a été enregistré le 19/04/2019 sous le numéro de dépôt 2931

Greffe du tribunal de commerce de BESANÇON



Acte déposé en annexe du RCS

Dépôt :

Date de dépôt : 19/04/2019

Numéro de dépôt : 2019/2931

Type d'acte : Procès-verbal d'assemblée générale ordinaire
Nomination de directeur général

Déposant :

Nom/dénomination : 360 IMMO

Forme juridique : Société par actions simplifiée

N° SIREN : 847 541 851

N° gestion : 2019 B 00040

360 IMMO

**Société par actions Simplifiée au capital de 10 000 euros
Siège social : 1^{er} étage 15 rue Pasteur
25500 MORTEAU**

RCS BESANCON 847 541 851

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 16 AVRIL 2019**

CERTIFIE CONFORME

Le 16 avril 2019, à 15 h 00,

Les associés se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, sur convocation du Président.

Monsieur Bruno BELIARD, Président de la société, préside la réunion.

Madame Peggy GINDRAUX assume les fonctions de Secrétaire.

La feuille de présence est arrêtée et certifiée exacte par le bureau ainsi constitué, qui constate que les associés présents ou représentés représentent plus du cinquième des actions formant le capital social et ayant le droit de vote.

En conséquence, l'Assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des associés :

- un exemplaire des statuts ;
- une copie de la lettre de convocation ;
- la feuille de présence ;
- le rapport du Président
- le texte du projet des résolutions.

Puis il rappelle l'ordre du jour de l'assemblée :

- Nomination du directeur général ;
- Pouvoirs ;
- Questions diverses.

Le Président donne lecture de son rapport.

Cette lecture terminée, il déclare la discussion ouverte.

Puis, personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Président, décide de nommer en qualité de directrice générale, à compter de ce jour et jusqu'à la fin du mandat du Président de la société :

Madame Peggy GINDRAUX
Demeurant 25 rue du Doubs – 25500 LES FINS

Il est précisé qu'en cas de cessation des fonctions du Président, la directrice générale restera en fonction jusqu'à la nomination du nouveau Président et ce conformément aux statuts.

La rémunération de Madame Peggy GINDRAUX au titre de son mandat de directrice générale de la Société sera fixée ultérieurement. Elle sera en outre remboursée des frais engagés pour le compte de la Société sur présentation des justificatifs ou du barème de l'administration fiscale.

Elle conservera son contrat de travail dans les mêmes termes et conditions que précédemment.

Madame Peggy GINDRAUX déclare vouloir accepter son mandat et précise qu'il n'existe à son encontre aucune incompatibilité de nature à lui interdire l'exercice de ses fonctions.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de ses délibérations en vue de l'accomplissement de toutes formalités, ainsi que tous dépôts et publications prescrits par la loi.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CLOTURE

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, qui a été signé après lecture par les membres du bureau.

LE PRESIDENT

LE SECRETAIRE

